Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB - 03.04.2019
Numéro de publication: UP04-0000000650
Canton: VD

Entité de publication:
Zwahlen et Mayr S.A., Route des Marais 2, 1860 Aigle
Annexes:
Assemblée Générale ordinaire-OJ-2019-Publ.pdf

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Zwahlen et Mayr S.A.

Zwahlen et Mayr S.A.
CHE-108.107.754
Route des Marais 2
1860 Aigle

Indications concernant l'assemblée générale:
24.04.2019, 17:00 heures, Cantine de l'entreprise
Zone Industrielle 2
1860 Aigle

Texte d'invitation/ordre du jour:
Assemblée Générale ordinaire
Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à **l'assemblée générale ordinaire**
le mercredi 24 avril 2019 à 17.00 h à la cantine de l'usine, Zone Industrielle 2, Aigle
(liste des présences dès 16.30H)
Ordre du jour de l'assemblée générale avec proposition du conseil d'administration

1. **Commentaires du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes consolidés de l'exercice 2018**
2. Rapports de l'organe de révision
3. **Décisions relatives à :**

a. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2018
Proposition: Approbation
b. Approbation des comptes consolidés et statutaires de l'exercice 2018
Proposition: Approbation
c. Emploi du bénéfice au bilan
Proposition :
Report de résultat de l'exercice précédent CHF5'704'784
Résultat de l'exercice 2018 CHF2'316'216
Bénéfice à disposition de l'Assemblée générale CHF8'021'000
Report à nouveau CHF 8'021'000
d. Décharge aux membres du Conseil d'Administration
Proposition : Décharge à tous les membres
4. Elections
a. Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration
a1 Réélection de M. Luigi Mion pour une année (et sa réélection comme Président du Conseil d'administration au cours du même vote)
a2 Réélection de M. Roberto Raggiotto pour une année
a3 Réélection de M. Francesco Punzo pour une année
a4 Réélection de M. Yves Bosson pour une année
b. Comité de rémunération
b1 Réélection de M. Luigi Mion
b2 Réélection de M. Roberto Raggiotto
c. Organe de révision des comptes consolidés et statutaires :
Le Conseil d'Administration propose l'attribution du mandat à la Fiduciaire Fidag SA à Martigny pour l'exercice 2019
d. Représentant indépendant
Le Conseil d'Administration propose de réélire M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2 à Monthey
en qualité de représentant indépendant de Zwahlen & Mayr SA pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.
5. Vote sur la rémunération en 2020 du Conseil d'Administration et de la Direction Générale
a1 Vote sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration
a2 Vote sur les rémunérations de la Direction Générale
6. Divers et propositions individuelles
Comme indiqué au chapitre Gouvernance d'entreprise, page 49, chiffre 6.4 du rapport annuel 2017, toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2019 devait nous parvenir au plus tard le 28 février 2019, de

manière à ce que les délais légaux de publication de la présente convocation puissent être respectés.
Aucune proposition ne nous est parvenue dans le délai indiqué.

Informations :
Le rapport annuel, les comptes consolidés et le rapport de l'organe de révision et des comptes consolidés sont à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la société.
Les cartes d'admission à l'assemblée générale seront remises jusqu'au 17 avril 2019 aux actionnaires détenant des actions au porteur par les banques suivantes:
à Lausanne : Banque Cantonale Vaudoise, UBS SA, Crédit Suisse
à Aigle : Banque Cantonale Vaudoise

Un actionnaire de Zwahlen & Mayr SA ne peut être représenté à l'assemblée générale que par son représentant légal, par un autre actionnaire jouissant du droit de vote ou par le représentant indépendant (M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2, CP 1222, 1870 Monthey). Les procurations en faveur d'un membre d'un organe de la société ou d'un établissement dépositaire des titres au sens de l'Art 689 C et 689 D du CO sont interdites.
Un système de vote électronique pour l'Assemblée générale 2019 est disponible. Les actionnaires qui souhaitent l'utiliser sont priés de s'adresser au service financier de la société ou auprès du représentant indépendant.
Le Conseil d'Administration
à Aigle, le 28 mars 2019